



Conséquences licenciement inaptitude

Par **Herve 1971**, le **31/07/2024** à **13:55**

Bonjour, je suis actuellement en arrêt maladie. Je poursuis mon employeur actuel pour harcèlement moral.

J'ai effectué une démarche prud'homale, j'avais demandé la résiliation judiciaire de mon CDI au tribunal des prud'hommes.

Mais la conciliation n'a pas abouti.

J'ai donc chargé mon avocate de traiter cette affaire.

J'ai eu un rendez-vous avec la médecin du travail début juin.

Elle se dirige vers un dossier d'inaptitude en vue d'un licenciement pour inaptitude professionnelle.

Je travaillais en tant que technicien informatique support hotline.

Ma question est la suivante :

Si je suis reconnu inapte et licencié pour inaptitude professionnelle, pourrais-je encore travailler dans le tertiaire lié à l'informatique ou devrai je totalement changer de domaine professionnel ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Bien cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **01/08/2024** à **08:45**

Bienvenue sur LégaVox

Cela ne rend pas impossible une activité dans votre secteur.

Je vous invite à discuter avec le médecin du travail des types de postes ou des aménagements qui pourraient être adaptés à votre situation ?

Cela pourrait vous donner une idée plus précise de vos possibilités de reclassement dans le

secteur tertiaire lié à l'informatique.

Par **Cousinnestor**, le **01/08/2024** à **12:23**

Hello !

Hervé votre inaptitude médicale chez votre employeur actuel est basée sur une problématique de harcèlement moral de sa part si j'ai bien compris. Donc cette inaptitude "passée" ne grève en rien la perspective d'un futur emploi comparable chez un autre employeur. Ce motif de licenciement vous permet surtout de quitter cet emploi en ayant droit au chômage le temps d'en trouver un autre.

PS : en fait c'est votre employeur actuel qui est "inapte" en tant que "manager"... 😊

A+